



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 707 AYANT POUR OBJET LES ACHATS ET LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER À CERTAINS FONCTIONNAIRES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, le règlement numéro 707 ayant pour objet les achats et la délégation du pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires.

Le but de ce règlement de permettre à certains fonctionnaires, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité. Ce règlement abroge le règlement numéro 670 sur le même sujet.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 21 juillet 2022.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 juillet 2022, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 juillet 2022.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière